

## REUNION DU 3 JUILLET 2020

### OBJET : Installation du Conseil Municipal et élection du maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme GOUTORBE Jeannine, le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Nathalie MOREL, Dominique CAZORLA, Maryline GIBERT, Alexandre CHABRIER, Clotilde PERRET, Jérôme CHARBONNIER, Jeannine GOUTORBE, Jordan BLANCO, Marion DEFOND, Thérèse DEFOND et Damien PENT dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du maire :**

#### Premier tour du scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés :11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr PENT Damien : 2 Voix
- Mr CAZORLA Dominique : 9 Voix

Mr CAZORLA Dominique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Mr CAZORLA Dominique a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

### OBJET : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le conseil municipal procède à l'élection des adjoints.

**Election du premier adjoint :**

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Mr CHABRIER Alexandre a obtenu 11 voix (onze voix).

Mr CHABRIER Alexandre, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

**Election du deuxième adjoint :**

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme DEFOND Thérèse : 1 voix
- Mr PENT Damien : 4 voix
- Mme MOREL Nathalie : 6 voix

Mme MOREL Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjoint.

**Election du troisième adjoint :**

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr PENT Damien : 6 voix
- Mme DEFOND Thérèse : 4 voix
- Mme PERRET Clotilde : 1 voix

Mr PENT Damien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint.

Suite à cette élection, Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local.

## OBJET : Désignation des délégués et commissions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués aux divers organismes suivants :

- Déléguée aux finances : Maryline GIBERT
- Délégués à la CCPU : Dominique CAZORLA et Alexandre CHABRIER
- Délégués au SIVOM : Dominique CAZORLA et Alexandre CHABRIER
- Délégués au SIEL : Dominique CAZORLA (titulaire) et Jeannine GOUTORBE (suppléante)
- Délégués AGEDI : Jeannine GOUTORBE (titulaire) et Dominique CAZORLA (suppléant)
- Correspondant défense : Jordan BLANCO

Commission d'appel d'offres, finances et économie : Maryline GIBERT (responsable), Jeannine GOUTORBE, Clotilde PERRET, Thérèse DEFOND et Dominique CAZORLA

CCAS et bienveillance intergénérationnelle :

Membres extérieurs : Noël CHALOT, Lucette CAZORLA, Brigitte TOURON et Jean-Louis FOUGERAT

Membres du conseil : Dominique CAZORLA (responsable), Nathalie MOREL, Jeannine GOUTORBE, Jérôme CHARBONNIER

Commission voirie et matériel : Damien PENT (responsable), Alexandre CHABRIER, Marion DEFOND, Jordan BLANCO et Dominique CAZORLA

Commission urbanisme, bâtiment et espace communal : Nathalie MOREL (responsable), Clotilde PERRET, Marion DEFOND et Jérôme CHARBONNIER

Commission environnement, forêt, espaces sensibles, cadre de vie : Marion DEFOND (responsable), Maryline GIBERT, Dominique CAZORLA et Clotilde PERRET

Commission école, vie scolaire, enfance, jeunesse : Nathalie MOREL (responsable), Maryline GIBERT, Thérèse DEFOND

Conseil d'école : Maryline GIBERT et Nathalie MOREL

Commission associations et animations, culture, patrimoine, tourisme : Jérôme CHARBONNIER (responsable), Damien PENT, Jordan BLANCO, Dominique CAZORLA et Nathalie MOREL

Commission communication : Jeannine GOUTORBE (responsable), Jordan BLANCO, Jérôme CHARBONNIER, Maryline GIBERT et Dominique CAZORLA

Délégués au Syndicat d'Initiative du Pays d'Urfé : Nathalie MOREL (titulaire) et Thérèse DEFOND (suppléante)

Délégués à Espace VTT des Bois Noirs : Marion DEFOND (titulaire) et Jordan BLANCO (suppléant)

Délégués au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine : Dominique CAZORLA (titulaire) et Marion DEFOND (suppléante)

A SAINT PRIEST LA PRUGNE  
Le 3 juillet 2020  
Dominique CAZORLA, Maire.